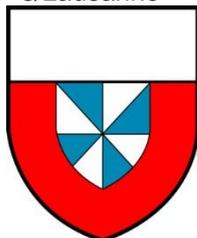


CHESEAUX
s/Lausanne



Conseil Communal

Procès-verbal de la séance du Conseil Communal de Cheseaux du 12 novembre 2024

Extra-muros – Salle du Grand Conseil Lausanne

Président : Auberson Thierry

Excusés : Baumberger Nicolas – Bourquin Berger Nathalie – Briguet Christophe – Deschamps Laurent – Dutruit Patrick – Humbert Joël – Imgrüt Urs – Kassimidis Evi – Krattinger Mélanie – Monnier Basile – Péguiron Annick – Savini Amintore – Schoenholzer Caroline – Wirths Damien – Zaugg Livia – Zimmermann Pierre-Yves

Absents : Bonzon André – Thonney Raoul

ORDRE DU JOUR :

Adoption du procès-verbal de la séance du 8 octobre 2024

- 1) Adoption de l'ordre du jour.
- 2) Communications du Président.
- 3) Communications de la Municipalité.
- 4) Informations régionales.
- 5) Préavis 36/2024 « Adhésion au concept VIDIS 20-25 de l'organisation sécuritaire en matière de défense contre l'incendie et de secours de l'agglomération lausannoise ».
- 6) Préavis 37/2024 « Modification des statuts de l'ARASPE (Association Régionale d'Action Sociales Prilly-Echallens) ».
- 7) Réponse à l'interpellation « Aveuglement causé par des installations solaires inappropriées » cosignée par M. Simon Kassimidis, M. Jean-Dominique Decotignie, M. Gilbert Dupuis, Mme Mélanie Treur de l'Avenir social et écologique (AS2E) et M. Patrick Dutruit, Christophe Briguet de l'Entente villageoise.
- 8) Divers et propositions individuelles.

Le quorum est atteint.

L'ordre du jour est accepté.

Le Président salue le public présent à cette séance, notamment le commandement du SDIS M. Luis Mendes et l'officier M. Serge Rihs. Mme Cloé Pointet, membre du Grand Conseil, nous rejoindra en fin de séance. Il profite de remercier Mme Christiane Rihs, de l'Entente villageoise, porteuse et organisatrice de cette belle initiative de pouvoir siéger dans la salle du Grand Conseil. Il remercie également la Municipalité qui offre l'apéritif de fin de séance, auquel chacun est convié.

Adoption du procès-verbal de la séance du 8 octobre 2024.

Le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

1) Adoption de l'ordre du jour

Aucune modification, ni adjonction n'est demandée.

- **L'ordre du jour est adopté à l'unanimité.**

2) Communications du Président

Le Président signale avoir participé aux événements suivants :

- Le 1^{er} novembre 2024 au martelage qui est traditionnel dans notre village.
- Le 2 novembre 2024 à l'exercice final du SDIS La Mèbre (Service de défense incendie et secours).
- Le 4 novembre à la soirée d'accueil destinée aux jeunes citoyens ; durant cette rencontre des explications sur le fonctionnement politique ont été données.

Le Président indique que le bureau s'est réuni le 1^{er} novembre 2024 pour nommer les commissions des préavis qui seront soumis au Conseil du mois de décembre 2024.

M. Thierry Auberson, Président, indique que Mme Nathalie Bourquin-Berger, vice-Présidente, l'a remplacé le 6 novembre 2024 pour participer à la séance de mise en place de la Commission de gestion.

Le Président indique que les dates des séances du conseil pour 2025 sont : les 11 mars – 6 mai – 17 juin – 7 octobre – 11 novembre – 16 décembre.

3) Communications de la Municipalité

M. Etienne Fleury, Syndic, remercie le Président du Conseil et Mme Christiane Rihs de l'Entente villageoise pour l'organisation de cette séance du conseil extra-muros. Il indique qu'au niveau du personnel la situation est stable ; si ce n'est que prochainement débutera le recrutement d'un adjoint au secrétaire municipal et un adjoint à la bourse, postes déjà portés au budget.

Le Syndic indique qu'une délégation de la Municipalité se rendra début décembre 2024 à Aubignan pour une reprise de contact pour une éventuelle remise en route des échanges qui avaient lieu en son temps dans le cadre du jumelage Cheseaux-Aubignan.

Mme Liliane Annen, Municipale, signale que les travaux des collecteurs au Châtelard sont maintenant terminés. Ceux de Derrière-la-Ville avancent bien ; à partir du lundi 18 novembre et jusqu'au vendredi 13 décembre la route sera fermée pour régler sa planimétrie et poser la première couche d'enrobé si le temps le permet.

Mme Jacqueline Dieperink, Municipale, donne les informations suivantes :

- Les portacabines ont été déplacés du côté de la Maison de commune, ils ont déjà été nettoyés à l'extérieur et les sols intérieurs le seront prochainement. Le mobilier arrivera en début d'année 2025.
- Concernant le questionnaire sur les besoins des jeunes, il y a eu plus de 300 participants, en majorité la tranche d'âge scolaire car une grande partie l'a rempli en classe. Un forum a été organisé ce dimanche à l'attention des jeunes avec seulement 9 inscrits mais que trois participantes très motivées. La réponse au postulat sera soumise lors d'un prochain Conseil, y compris concernant le questionnaire des seniors.
- Cet après-midi la Municipale a assisté à une séance sur les subventions communales qui peuvent être accordées aux personnes à mobilité réduite. Comme déjà indiqué, à la suite d'un recours sur la concurrence, le Canton a dû lancer un appel d'offres, auquel se sont annoncés une centaine de transporteurs. Une réponse d'ici fin mars 2025 sera donnée par le Canton sur la nouvelle convention qui pourra être signée par la commune.

Mme Naïcha Kähr, Municipale, signale qu'il y a eu, en date du 30 octobre 2024, la séance au Marais du Billet présentée par le Canton, portant sur le projet de requalification du giratoire de Bel-Air et de Mon Repos ; il y avait une cinquantaine de personnes présentes avec beaucoup de questions. Le projet sera mis à l'enquête sous peu et il sera présenté au Conseil dans le cadre du préavis du crédit de construction, en principe début 2026. Elle rappelle que ce jeudi 14 novembre il y aura une séance d'information organisée par la SIA (société Suisse des Ingénieurs et des Architectes) concernant la rénovation énergétique et la transformation des habitats, à laquelle une centaine de propriétaires sont déjà inscrits.

4) Informations régionales

Mme Veronica Sanchis Saugy donne quelques explications sur le rapport de la CARI qui a été transmis avec l'ordre du jour. Elle signale qu'il y a un QR code qui peut être scanné pour le visionnage d'une vidéo.

5) Préavis 36/2024 « Adhésion au concept VIDIS 20-25 de l'organisation sécuritaire en matière de défense contre l'incendie et de secours de l'agglomération lausannoise »

Le Président demande au rapporteur de la commission ad hoc de faire lecture des conclusions du rapport.

Mme Caroline Vaney fait lecture des conclusions, lesquelles recommandent d'autoriser la Municipalité à modifier le règlement du SDIS La Mèbre afin que le SDIS (Service de Défense contre l'Incendie et de Secours) puisse adhérer à VIDIS (Vision Intégrée Défense Incendie et Secours) et de donner décharge à la commission de son mandat.

M. Thierry Auberson, Président, demande si l'entrée en matière est mise en discussion ; ce n'est pas le cas. Le débat est donc ouvert.

La parole n'étant pas demandée, le Président passe au vote.

- **Le préavis 36/2024 est accepté à la majorité avec une abstention.**

6) Préavis 37/2024 « Modification des statuts de l'ARASPE (Association Régionale d'Action Sociale Prilly-Echallens)

Le Président demande au rapporteur de la commission ad hoc de faire lecture des conclusions du rapport.

Mme Gordana Favre, 2^{ème} vice-Présidente, en l'absence de tous les membres de la commission ad hoc fait lecture des conclusions, lesquelles recommandent d'adopter les nouveaux statuts de l'ARASPE et de donner décharge à la commission de son mandat.

M. Thierry Auberson, Président, demande si l'entrée en matière est mise en discussion ; ce n'est pas le cas. Le débat est donc ouvert.

Mme Jacqueline Dieperink, Municipale, encourage vivement à voter « oui » étant donné que la modification principale est d'introduire la représentation du Conseil communal dans l'assemblée intercommunale, ce qui permettra d'avoir un regard sur ce qui se fera, ce qui n'était pas le cas jusqu'à présent.

M. Walter Lanz pour sa compréhension personnelle à une question : concernant l'article premier où il est mis « sous la dénomination Région RAS Prilly-Echallens » pourquoi région alors que cela s'appelle « association Régionale » ? Est-ce une erreur de frappe ou y a-t-il une autre raison ?

Mme Jacqueline Dieperink, Municipale, indique que toutes les régions sociales existantes sont réunies sous forme d'association mais elle n'a pas la réponse exacte à cette question.

La parole n'étant plus demandée, le Président passe au vote.

- **Le préavis 37/2024 est accepté à la majorité avec une abstention.**

7) Réponse à l'interpellation « Aveuglement causé par des installations solaires inappropriées » cosignée par M. Simon Kassimidis, M. Jean-Dominique Decotignie, M. Gilbert Dupuis, Mme Mélanie Treur de l'Avenir social et écologique (AS2E) et M. Patrick Dutruit, Christophe Briguet de l'Entente villageoise

Le Président passe la parole à Mme Naïcha Kähr.

Mme Naïcha Kähr, Municipale, indique que comme annoncé lors du dernier conseil, bien consciente des difficultés réelles rencontrées par certains riverains quant à cette problématique d'éblouissement par des panneaux solaires, la Municipalité a contacté le Canton pour exposer cette situation délicate. À la suite de leur réponse, voici les éléments qui en ressortent liés aux questions de l'interpellation :

- Qui doit s'assurer que ces normes seront respectées avant la pose des installations ?
Actuellement, il n'existe aucune norme concernant l'effet d'éblouissement. Dans l'annonce de pause et selon le guide Swissolar, c'est le porteur de projet qui est tenu de limiter les émissions d'une installation à titre préventif, si cela est réalisable sur le plan technique et opérationnel et si cela est économiquement viable (art. 11, al. 1 et 2 LPE). Le guide Swissolar comprend d'ailleurs des recommandations à la branche du solaire sur ces questions. Le porteur de projet annonce, dans le formulaire du canton, que son installation je cite « est peu réfléchissante selon l'état des connaissances techniques ».
- Dans le cas d'importants problèmes d'aveuglement, qui est responsable ?
Le guide Swissolar indique que si un éblouissement excessif est provoqué chez le voisin, l'exploitant / le propriétaire de l'installation doit prendre des mesures renforcées pour réduire cet éblouissement. Une expertise peut être requise. Faute de valeurs limites précises, l'appréciation se fait au cas par cas. Toutefois, il ne s'agit pas d'une mesure usuelle, aucune expertise de ce genre ne peut et ne doit être réclamée dans la procédure d'annonce.
- Ne serait-il pas urgent que quelque chose soit fait en amont, afin de sensibiliser les propriétaires et les installateurs à cette problématique et aux nuisances qui vont avec ?
Dans sa réponse, le canton indique qu'au stade de la prévention, il appartient à la commune, autorité compétente, et non au canton, de vérifier que le propriétaire s'est assuré auprès du concepteur de l'installation solaire que le risque d'éblouissement a été évalué puis d'ordonner, cas échéant, des mesures de limitation préventive des émissions.

Mme Naïcha Kähr, Municipale, indique qu'avec ces éléments, la Municipalité a pris la mesure suivante :

- Depuis mi-octobre, et pour toutes les nouvelles annonces, un mail est envoyé aux propriétaires pour leur faire part de ces problématiques d'éblouissement, les inciter fortement à utiliser les outils à disposition pour évaluer les risques, et annoncer les mesures qui pourraient être prises. Une confirmation de leur part est attendue avant de leur retourner le formulaire complété.

De plus, la Municipale relève que dans sa réponse, la Direction générale de l'environnement indique également que cette problématique d'éblouissement est récente et qu'un groupe de travail a été mis sur pied pour apporter un soutien en la matière auprès des communes. Comme nous ne disposons toujours pas, à ce jour, de bases solides, tant pour l'expertise que pour les mesures appropriées en cas de situations critiques, l'Office fédéral de l'énergie soutient également un projet visant à améliorer les bases décisionnelles.

Mme Naïcha Kähr, Municipale, indique que la Municipalité continuera donc à suivre l'évolution de cette question afin de continuer à encourager la transition vers les énergies renouvelables tout en garantissant une bonne qualité de vie aux habitants.

Le Président indique qu'il va ouvrir la discussion sur la réponse de la Municipalité, à ce niveau il y a la possibilité pour chacun de s'exprimer et de déposer une résolution sans effet contraignant pour la Municipalité. L'interpellateur n'est pas obligé de déposer une résolution ce qui vient à dire qu'il accepte la réponse donnée. Si une résolution est déposée ultérieurement, ce point sera porté à l'ordre du jour du prochain Conseil afin que ce dernier puisse valablement voter l'acceptation ou non de la résolution.

M. Simon Kassimidis dans un premier temps tient à préciser que, par cette interpellation, les signataires n'avaient pas pour objectif de régler des problèmes personnels, mais d'agir pour la qualité de vie de l'ensemble des habitants de Cheseaux et de chercher des solutions. Il remercie la Municipalité pour cette réponse et cette démarche. La marge de manœuvre n'est pas très grande, à ce qu'il peut voir, et ce courrier ne sera certainement pas suffisant pour certaines raisons. En lisant le grand chapitre qui parle de l'éblouissement dans le guide de Suisse Énergie, guide de Swissolar, on se rend vite compte que les explications sont floues. Effectivement, des normes claires et précises n'existent pas encore. Il y a néanmoins, à la page 42, des explications sur ce qui est acceptable et ce qui ne l'est pas, ainsi que des modifications pour réduire ou même renoncer à faire certaines installations. Mais encore une fois, Swissolar ne donne aucune directive claire, et tout ceci joue certainement en faveur des installateurs et des vendeurs. Vous parlez de l'application Blendtool ; effectivement, c'est une application très efficace, mais elle n'est pas simple à utiliser, et il doute que toutes les entreprises sur le marché aient suivi la formation pour le faire. En fin de compte, toutes les responsabilités tombent sur les propriétaires, dont la majorité n'a pas entendu parler de ce problème et n'imagine même pas à quoi cela peut ressembler. Ces futurs propriétaires devront beaucoup se documenter pour se mettre au courant. Les concepteurs et installateurs ont tendance à oublier ou minimiser les risques d'éblouissement dans leurs propositions. Il est étonnant d'apprendre qu'un concepteur d'installation, censé connaître son métier, ne peut pas être tenu en partie responsable, surtout s'il a mal conseillé son client. Par manque de connaissance ou par appât du gain, les concepteurs ou vendeurs d'installations n'ont donc aucun intérêt à se remettre en question, surtout qu'aujourd'hui, tout est fait au niveau fédéral et cantonal pour inciter à réaliser de grandes installations photovoltaïques qui sont susceptibles de poser des problèmes pendant des dizaines d'années. Ce courriel est un bon début ; les cosignataires et lui-même tiennent à remercier la Municipalité pour avoir pris au sérieux l'interpellation et d'avoir entrepris des démarches, qu'ils encouragent à poursuivre.

Mme Naïcha Kähr, Municipale, rejoint totalement les préoccupations soulevées et qui lui semblent justifiées. Elle ajoute qu'il y a encore une chose que le propriétaire doit garder à l'esprit : c'est qu'il peut se retourner contre l'installateur qui a posé les panneaux. Il y a effectivement de grosses lacunes au niveau du droit qui seront peut-être réglées avec les études en cours auprès du Canton.

M. Jean-Dominique Decotignie précise que ces installations sont financées par les citoyens avec des subventions communales ; dans ce cas pourquoi la Municipalité ne pourrait-elle pas ajouter certains critères et/ou conditions supplémentaires.

Mme Naïcha Kähr, Municipale, répond que c'est une piste qui est étudiée. Toutefois, il y a également l'aspect légal ; en effet, il ne faudrait pas aller à l'encontre du Canton qui encourage l'installation de ces panneaux. Les propriétaires pourraient alors se retourner contre la Municipalité car le formulaire actuel est une « annonce » et non « une demande d'autorisation » de pose de panneaux.

M. Jean-Dominique Decotignie pense que n'irions pas à l'encontre de l'encouragement, nous continuerions à encourager mais sans encourager des choses idiotes.

M. Kim Rochat demande si une modification du règlement des constructions à l'attention des propriétaires ne serait pas une solution, peut-être en ajoutant une mention indiquant que les propriétaires soient attentifs sur les risques d'éblouissement et qu'ils sont tenus de prendre les mesures nécessaires avant toutes installations.

M. Etienne Fleury, Syndic, indique que bien que la remarque soit pertinente, une révision du règlement de la police des constructions n'est pas prévue pour l'instant. Il relève que cela est toujours très difficile quand il n'y a pas de normes ni de manière de mesure de fixer des conditions, lesquelles devraient s'appuyer sur des valeurs mathématiques ; à ce stade la Municipalité ne peut que sensibiliser.

M. Simon Kassimidis demande si le courrier annoncé dans la réponse de la Municipalité a déjà été envoyé ou s'il va l'être ?

Mme Naïcha Kähr, Municipale, indique que le projet est encore en réflexion et que jusqu'à ce jour les mesures prises étaient urgentes. L'aide de professionnels est à ce niveau nécessaire.

M. Simon Kassimidis indique qu'il planche sur le sujet depuis six mois et qu'il a des idées et se tient à disposition si nécessaire. De plus, il pense qu'il faudrait en informer les habitants et pour cela un article dans le Crieur pourrait être la solution, lequel serait à titre informatif et non accusatif.

- **Aucune résolution n'est déposée**

8) Divers et propositions individuelles

M. Jean-Dominique Decotignie souhaite demander quelques nouvelles concernant le postulat « Château ».

Mme Naïcha Kähr, Municipale, signale que ce dossier est toujours à l'étude et que la réponse sera faite dans les premiers mois de 2025.

M. Hanspeter Guggenbühl indique qu'il avait la même question que M. Jean-Dominique Decotignie et qu'il attend depuis 2 ans également.

M. Etienne Fleury, Syndic, tient à souligner qu'il n'a pas été très élégant de transférer ce dossier à Mme Naïcha Kähr, Municipale, qui vient d'intégrer l'équipe. Toutefois, il précise qu'il n'y a plus d'urgence pour ce postulat compte tenu du fait que le propriétaire actuel n'est pas pressé de vendre. La Municipalité est favorable pour aller de l'avant, mais en privilégiant les dossiers urgents, ce qui n'est pas le cas pour le postulat « Château ».

Le Président salue l'arrivée de Mme Cloé Pointet, membre du Grand Conseil. Il remercie également M. Claudio Venturelli, ancien membre du Conseil, qui a gracieusement offert ses services pour prendre quelques photos de cette séance dans la salle du Grand Conseil.

Thierry Auberson

Patricia Alvarez

Président du Conseil

Secrétaire du Conseil

Séance levée à 21 :04
Cheseaux, le 17 novembre 2024

Prochaines séances :
Mardi 17 décembre 2024
Mardi 11 mars 2025
Mardi 6 mai 2025
Mardi 17 juin 2025
Mardi 7 octobre 2025
Mardi 11 novembre 2025
Mardi 16 décembre 2025